



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents :** MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

#### Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés :	20 + 9	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

#### Objet : Avenant à la convention d'attribution d'aide aux loyers d'un local commercial – Sostra Brasserie

A la suite de la signature de la convention d'attribution d'une aide aux loyers au profit de Sostra Brasserie le 8 janvier 2024 et du déménagement du local commercial du 16 rue Haute Saint Michel au 7 rue de la Font aux Moines au 1<sup>er</sup> décembre 2025, un avenant doit-être signé afin de modifier l'adresse du commerce et permettre la continuité du versement de l'aide.

Les autres clauses du contrat restent inchangées et toujours effectives.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention initiale.

**Sens du vote :**

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 19/12/2025



Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.